



Extrait du registre des Délibération du Conseil Municipal

n° 20241023055 – Convention de mutualisation d'un broyeur intercommunal

Le mercredi 23 octobre 2024, à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Vinça, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire le vendredi 18 octobre, se sont réunis à la salle Henri Demay du Conseil Municipal.

13 présents : Bruno GUÉRIN, Jean-Pierre MENDOZA, Bernard BACO, Lucette ORTIZ-CASTILLO, Christine MILÉSI, René DRAGUÉ, Christian BERNARD, Jean CLÉMENT, Cécile DRAPIER, Marc PAGÈS, Solveig PAGÈS, Florence GONTRAN, Alain COUBRYS.

4 absents : Amandine DUCHATEAU ayant donné procuration à Lucette ORTIZ-CASTILLO, Arnel BRIAND, excusé, Robert JASSEREAU, excusé, Stéphanie PACHIS, excusée.

Le Conseil Municipal désigne Madame Florence GONTRAN, Secrétaire de Séance.

Monsieur le Maire,

Informe que par délibération n° 243-23 du 28 septembre 2023, la Communauté de Communes Conflent Canigó a accepté de mettre en place gratuitement à destination des Communes membres, le prêt d'un broyeur professionnel qui sera acquis par ladite Communauté de Communes ;

Expose que l'action décidée par La Communauté de Communes Conflent Canigó est motivée par son engagement dans une démarche de gestion de proximité des biodéchets avec la volonté d'atteindre les objectifs de réduction du volume des déchets verts traités et transportés en déchetterie ;

Précise que cette mutualisation de matériel de broyage permet :

- De limiter les apports en déchetterie et de réaliser une gestion des déchets verts sur place
- De proposer une alternative aux brulages sauvages interdits par la réglementation en vigueur
- De limiter les dépôts sauvages
- D'améliorer la quantité du compostage (apport de structurant aux bio déchets)
- De développer des pratiques de jardinage « vertueuses » en utilisant le broyat en paillage ;

Présente le projet convention de broyage intercommunal avec les Communes dont l'objet est de définir les conditions techniques d'organisation et de déroulement de la mise à disposition de matériel de broyage de déchets verts, à l'attention des Communes membres de la Communauté de Communes ;

Indique que la Commune s'engage à désigner du personnel compétent pour manipuler le matériel mis à disposition, à les autoriser à participer à toute action de formation à l'usage du matériel de broyage en sécurité, à fournir les équipements de protection individuelle aux personnes autorisées à manipuler ledit matériel et à assurer la sécurité sur la zone de broyage.

Envoyé en préfecture le 31/10/2024

Reçu en préfecture le 31/10/2024

Publié le 31/10/2024

ID : 066-216602300-20241023-20241023055-DE



Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,
soit 14 voix pour,

Approuve le projet de convention de mutualisation portant mise à disposition d'un broyeur professionnel intercommunal par la Communauté de Communes Conflent Canigó aux Communes membres, afin d'en définir les conditions techniques d'organisation et de déroulement ;

Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer ladite convention ainsi que toute pièce à intervenir en la matière.

Ainsi fait à Vinça, les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.



Bruno GUÉRIN,

Maire de Vinça.

Envoyé en préfecture le 31/10/2024

Reçu en préfecture le 31/10/2024

Publié le 31/10/2024

ID : 066-216602300-20241023-20241023055-DE

